DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2025_16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 16 heures,

Date des Convocations : 20/03/2025

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Dany CARTON, Vice-présidente.

Présents : 14

Etaient présents :
Mesdames BRUN, CARTON, DUPONT, HENNEBO, JACOPE, LEGRAS, LEPONT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, MARTIN, PARIS, PINARD et VALENTIN.

Votants : 16

Etaient absents et excusés :
Mesdames CASTEX (pouvoir à Mme CARTON), CHARPENTIER, DAVIN, DOUCET (pouvoir à M.PINARD), FERREIRA, LEFRANC, ORBLIN-PAGE.
Messieurs BENOIST, CACCIA, LAURENT et PERRIN.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Tarif sortie 2025 – Epiceries sociales

Il est rappelé que le CIAS organise différentes sorties annuelles notamment pour favoriser les liens sociaux. Il est ainsi prévu l'organisation d'une sortie annuelle pour les bénéficiaires des Epiceries Sociales.
La sortie annuelle pour l'Epicerie sociale est prévue au Zoo d'Attilly. Une demande de financement auprès de la CAF dans le cadre des loisirs familiaux est effectuée.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **décide** d'appliquer les tarifs suivants pour la sortie 2025 des Epiceries Sociales :
 14€ pour un couple / 8€ pour un adulte (à partir de 12 ans) / 5€ pour un enfant (moins de 12 ans) / 3€ pour les moins de 3 ans.
- **dit** que les recettes occasionnées seront intégrées au budget du CIAS au titre de l'exercice 2025 et collectées via la régie de recettes Epiceries pour les Epiceries sociales.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

CIAS Sézanne Sud-Ouest Marnais

Dany CARTON